



## Promesse de vente renseignements sur hausse du loyer

Par **Epitapho**, le **31/01/2012** à **15:30**

Bonjour,

Je suis propriétaire de murs commerciaux.

Le locataire a signé un compromis de vente en février 2009 pour acquisition en mars 2012.

Je crois savoir qu'il ne pourra acheter les murs.

Dans quelle proportion puis-je, le cas échéant, augmenter le loyer.

Le montant est actuellement de 1000 euros et lors de la promesse de vente aucune somme de caution n'était prévue dans le contrat.

Par **edith1034**, le **31/01/2012** à **15:40**

BONJOUR

vous êtes lié par le bail en cours

est ce un bail de neuf ans, de douze ans ?

êtes vous en fin de bail en cours de bail ?

pour tout savoir sur le bail commercial

<http://www.fbls.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>

il faut regarder aussi les conditions précises de votre compromis de vente

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>